

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 10

Artikel: Epilogue de la guerre subversive [fin]
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un autre type de pont de fortune est le pont de fers DIN de 18 t, qui peut être renforcé pour supporter des charges s'élevant jusqu'à 50 t. Le tablier du pont repose sur des poutres profilées DIN d'une longueur de 12 à 15 m. La mise en place de ces éléments exige l'emploi d'un camion-grue (fig. 11).



FIG. 11

(A suivre)

Capitaine R. ZIEGLER

Epilogue de la guerre subversive (fin)

POURQUOI L'EXPLOSION DE COLÈRE D'ALGER AU DÉBUT DE MAI?

Brusque bourrasque apparemment irréfléchie, où furent entraînés les chefs militaires. On en revient à l'aspect sombre du tableau, qui pour les populations ayant vécu le terrorisme devenait tragique à chaque changement de la politique gou-

vernementale. A l'annonce de « négociations » ou de nouveaux « bons offices » étendus à d'autres partenaires, ce fut un débordement de colère et la crainte d'un abandon. Mais cette fois population et armée, celle-là ayant toute confiance en celle-ci, étaient indissolublement liées. Le chef des parachutistes (Général Massu, cdt la 10^e Division aéroportée), pour ne pas être débordé se mit à la tête du mouvement et le Général-en-Chef (10^e Région) et Commandant « interarmées » prononça le mot sauveur : « Vive de Gaulle ! ».

Ce fut là tout le complot. Il y avait certes acte d'indépendance à l'égard du pouvoir central dont l'autorité faiblissait. Ainsi la pente glissante des abandons et des attermoissements allait se briser contre la froide résolution du Général Massu, soucieux de ses hommes, de la population qu'il avait à défendre, et de son groupe d'officiers qui avaient la situation bien en main. Il se produisit alors le même phénomène : l'engrenage inexorable des événements joua en sens opposé jusqu'à se répercuter au sommet de l'Etat. En Algérie cette demi-révolution n'aboutit en fait qu'à faire passer tous les pouvoirs entre les mains des militaires, de par la volonté des civils. Une révolution qui aboutit à instaurer ce que la législation militaire appelle l'état de siège, n'est même pas une demi-révolution.

POURQUOI LA CORSE ?

Il était facile de dauber plaisamment ou de critiquer avec indignation la Corse, qui avait suivi le mouvement. Mais il importe de rappeler que de tous les départements français c'est sans doute celui qui a le plus grand nombre de ses fils outre-mer. Ils y ont, en général, des situations ou des emplois moyens, même modestes. Ils ont été durement touchés par la guerre subversive sur tous les territoires où ils ont fait souche. Ils ont vécu des mois et des années d'angoisse, devant les procédés aveugles de ces guerres, et la menace constante d'un assassinat et du pillage. C'est pourquoi les événements

d'Alger ont eu dans l'« Ile » une résonance beaucoup plus forte qu'ailleurs.

Il n'est pas dans le propos de cette chronique d'envisager l'évolution future des événements ; mais, sur le plan militaire, plusieurs remarques et conclusions peuvent être formulées.

Si le « malaise » de l'armée a été évoqué sous son aspect le plus grave, il se dégage à l'opposé une impression pleinement réconfortante suscitée par le travail acharné de l'armée pour redresser la situation et finalement forcer le cours de son destin.

Et ce fut là le fait principalement d'un homme, et de quelques autres, qui, acceptant des responsabilités ne leur étant normalement pas imparties, ont enrayé un engrenage de catastrophes.

En revanche, on ne saurait trop souligner le caractère terrifiant de la guerre subversive menée par les quelque vingt mille hommes du FLN. Ces individus proviennent généralement des couches les moins recommandables de la population et parviennent par l'assassinat systématique, à terroriser des populations entières. Cette guerre qui eut pour résultat d'immobiliser des centaines de milliers d'hommes, de déchaîner les passions, les discours, les mesures et les contre-mesures vient enfin de provoquer dans un pays au bord de la guerre civile une ultime décision.

LA LIQUIDATION DE L'ÉTAT DE SEMI-RÉVOLTE

Il est de fait que l'autorité du gouvernement était devenue de plus en plus défaillante durant l'époque du 13 mai au début de juin. L'armée s'y dérobait manifestement, non seulement celle d'Afrique, mais également celle de la métropole, où les sympathies s'affirmaient à l'égard du mouvement d'Alger. La police se montrait de plus en plus réticente, si ce n'est même hostile ; elle aurait fait preuve de la même passivité à l'égard du gouvernement que celui-ci lui imposait dans la répression du terrorisme pratiqué par le FLN en

France. Enfin, une sorte d'inertie avait atteint, fait absolument exceptionnel, les hautes sphères de l'administration. Cette défaillance généralisée, que certains écrits ne cachent plus maintenant, fut voilée durant les événements par l'attitude très conformiste des services d'information, qui s'en prirent aux outrances du mouvement et non à ses causes légitimes.

La révolte d'Alger s'était cristallisée dans la création des « Comités de salut public », qui furent aussi bien des organismes canalisant le mouvement populaire que lui servant d'exutoire. La participation des officiers à ces comités leur assura précisément ce double caractère, et beaucoup plus dans le premier sens que dans le second. La situation devint même paradoxale au point d'être presque incohérente. On sait qu'il n'y eut jamais rupture consommée entre Paris et Alger, car de part et d'autre on s'efforçait de l'éviter. Le lien ténu qui subsistait aboutissait au Général Salan, resté « délégué civil et militaire » du gouvernement et en même temps couvrant lui-même ses subordonnés, qui se trouvaient à la tête des Comités de salut public.

Néanmoins ces comités, qui n'eurent en fait pas de pouvoirs réguliers, ni effectifs, infléchirent l'action des masses vers certains objectifs, notamment la disparition des représentants du gouvernement et leur remplacement par des chefs militaires. Ce fut par ce curieux détour que fut acquise la haute-main de l'armée en Algérie. De plus, il est bien certain que, par la prolifération des « Comités » en France métropolitaine, la situation aurait pu devenir très grave. Cet état de tension fut arrêté in extremis par l'arbitrage suprême du Président de la République.

La remise en place des pouvoirs, des institutions et le fonctionnement normal des administrations ne fut certes pas une affaire de minime importance. Il est à remarquer que le Général de Gaulle n'a pas désavoué quant à l'essentiel les résultats du « 13 mai ». Il a entériné la prise des pouvoirs civils et militaires par l'armée sous la double pression de celle-là même et du mouvement populaire. Mais le nouveau chef du

gouvernement a légalisé cet état de fait, en nommant de nouveaux préfets et sous-préfets subordonnés aux officiers devenus à leur tour les représentants du gouvernement. En un ou deux mois, sous l'effet de nombreuses mesures de détail, les institutions ont repris leur cours normal, les prérogatives étant inversées, ce qui correspond d'ailleurs aux dispositions du temps de guerre dans la « zone des armées ».

La réorganisation des commandements territoriaux cadrant avec les nouvelles circonscriptions administratives, a été entièrement réalisée. Il existe maintenant trois corps d'armée, chacun subdivisé en un certain nombre de zones, seize au total plus deux pour le Sahara. L'exercice du commandement s'étend donc dans les mêmes limites que les groupements de départements et les départements. Ceux-ci ont à leur tête un officier, général ou colonel, assisté d'un préfet ou d'un sous-préfet. Cet ensemble unifié, comprenant tous les leviers de commande, « civils et militaires », selon l'expression consacrée (qui devrait être « militaires et civils »), constitue un puissant moyen d'action et permet un encadrement beaucoup plus serré et profond des populations, que ne pouvaient pas obtenir les seules institutions du temps de paix, lorsque celles-ci n'avaient pas à faire face à des circonstances graves. Les départements algériens étaient avant la subversion ceux qui possédaient le pourcentage le plus faible de gendarmerie ou de forces de l'ordre... et infiniment plus faible que celui des grands centres urbains métropolitains.

Il est à remarquer que dans cette réorganisation maintenant achevée, les Comités de salut public n'ont pas été inclus en tant qu'organismes administratifs ou revêtus de pouvoir d'autorité. Le Général de Gaulle a spécifié la chose très nettement, tout en maintenant cependant leur existence pour être employés sous le contrôle de la plus haute autorité en Algérie, le Général Délégué de Gouvernement et Commandant-en-chef des forces en Algérie, à une mission « d'unité de l'opinion publique, et de liaison entre les différentes communautés algériennes ».

De toute évidence la situation a été reprise en mains. Le mouvement algérien parvenu au paroxysme de sa violence a ainsi servi en définitive à adapter la structure de l'Algérie aux nécessités de la pacification, qui peut être envisagée maintenant d'une manière plus favorable.

Outre cette évolution sur le plan supérieur de l'organisation d'un pays en guerre (en limitant naturellement la portée de cette expression à l'Algérie), les mêmes événements de mai 1958 ont eu également un énorme retentissement auprès des populations musulmanes. Certes un mouvement de renversement de la tendance générale était déjà fort sensible, mais il va alors en être, pour ainsi dire, précipité. Ces populations, du moins dans certaines régions, et surtout les centres urbains, vivaient dans la terreur des Fellagas qui les pressuraient, les obligeant, par exemple, à constituer et à renouveler constamment des stocks de vivres à leur usage, toujours sous menaces de mort, très facilement exécutées. L'implantation de la tête des organismes du FLN en plein centre de la ville d'Alger — à trois cents mètres du poste de commandement du colonel français chargé du maintien de l'ordre — était assurée du secret le plus absolu par des mises à mort tombant aveuglément sur quiconque vivait dans le voisinage et encourait le plus léger soupçon. Les terroristes ne craignaient même pas d'aviser les personnes de l'entourage de la présence d'un de leurs chefs et les rendaient responsables de sa sécurité.

Or les populations éprouvèrent immédiatement un sentiment de soulagement lorsqu'une « organisation » plus puissante, adaptée aux circonstances exceptionnelles et découlant d'un principe d'autorité, fit sentir ses effets. Les renseignements affluèrent, ainsi que les demandes d'aide ou d'autorisation d'autodéfense. La participation et l'acquiescement des populations musulmanes devinrent particulièrement visibles durant les événements de mai. Dès lors le but recherché a consisté à maintenir des conditions telles, pour qu'à son tour le FLN éprouve un sentiment d'insécurité à vouloir implanter à nouveau ses organismes. D'après de nombreux témoignages il

est certain qu'il échoue de plus en plus et que son action se heurte à une animosité générale. Ceci se trouve confirmé d'une manière manifeste par une diminution notable du terrorisme. La subversion en est réduite à procéder par quelques vagues d'attentats, durant des périodes plus courtes, pour essayer de maintenir son emprise de peur. Enfin dans la métropole le terrorisme ne se développe plus.

LA SITUATION MILITAIRE

La guerre révolutionnaire conduite selon des procédés bien établis et maintenant connus, comporte un dosage entre l'action du terrorisme, tendant à subjuguer les populations et à y prendre pied, d'une part ; et de l'autre, la création progressive de formations militaires. En Indochine l'organisation militaire fut beaucoup plus poussée — jusqu'à la formation de divisions — sans doute en raison des facilités offertes par la proximité de la Chine et son immense frontière. En Algérie, l'emploi du terrorisme a eu longtemps le pas sur la création d'unités, dépassant à peine le niveau des compagnies, qui nécessite la libre disposition d'un territoire. Les officiers français estiment que jamais en Indochine le terrorisme n'a sévi avec une telle virulence que ce fut le cas jusqu'en fin de 1956 en Algérie.

Mais dès lors il apparut que cette seconde phase, militaire, strictement conditionnée par celle du terrorisme, a dû être prématurément engagée par les équipes du Caire à la suite de la perte d'Alger. Le gros de l'organisation du FLN fut alors replié sur la Tunisie. Des tentatives furieuses et meurtrières ont été faites pour forcer le barrage de la frontière. Elles n'ont pas été poursuivies longtemps. De temps à autre elles sont encore renouvelées sans aucun succès. De plus on remarque que les éléments engagés comprennent surtout de très jeunes gens, des adolescents de quinze à dix-sept ans, emmenés par des rafles opérées dans des régions où la rébellion était parvenue à se fixer. Ils sont entraînés naturellement

beaucoup plus facilement que le seraient des hommes adultes.

Les pertes éprouvées maintenant par le FLN dans toutes ses activités, sont devenues très sensibles. Les communiqués publiés par Alger font état, ce qui n'était pas le cas durant les années précédentes, de pertes des Fellagas s'élevant à une ou plusieurs centaines par semaine, selon les opérations engagées ; prisonniers, ralliements, récupérations d'armes sont signalés. De temps à autre seulement des bandes d'une centaine d'hommes ont pu être rassemblées en certaines régions, pour se livrer à l'attaque d'une localité en général isolée. La riposte est maintenant automatique, d'autant plus que la présence d'une bande est signalée. Sur le plan intérieur, le « quadrillage » de garde, étoffé par des formations d'autodéfense, joue un rôle fort satisfaisant.

D'une manière générale la situation se résume dans les grands traits ci-après : l'organisation intérieure du pays, aussi bien militaire, administrative, que concernant l'encadrement de la population, est parvenue à un degré réel d'efficacité ; la garde du pays est assurée dans les meilleures conditions ; bouclage également très satisfaisant des frontières et confins ; l'aide qu'apportent aux Fellagas les deux pays voisins se fait moins active ; enfin on constate une régression généralisée des entreprises de l'ennemi et du terrorisme. En revanche, il subsiste, presque exclusivement dans les régions montagneuses de l'Est, des zones où les Fellagas sont parvenus à se maintenir. Seules des opérations d'une certaine envergure pourront les en déloger. Il semble bien que cette nouvelle phase de la lutte soit sur le point de s'ouvrir. On sait que de nouveaux renforts sont attendus en Algérie. Ils permettront le renforcement du système de garde générale et surtout la relève des unités les plus manœuvrières. Une certaine masse de troupes de choc, ou opérationnelles, sera ainsi constituée.

J. PERRET-GENTIL
